



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 24 février 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Monsieur Frédéric BRUSQ par Monsieur Ludovic BOUTTET
Madame Sandra MATHELIN par Monsieur Bruno PRADIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Convention de mutualisation d'heures de cours d'enseignement artistique

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 042-244200614-20230302-DE2023_0203_04-DE

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre du Schéma Départemental d'enseignement artistique, il est possible pour une école de musique et de danse de mutualiser avec une autre école un ou plusieurs professeurs afin de répondre à des demandes d'élèves dans certaines disciplines.

Dans la présente convention, cette mise à disposition concerne un professeur de violon, un professeur de guitare, un professeur de batterie, un professeur de technique vocale et un chef de chœur salariés de l'association Arts et Musiques en Loire Forez pour la dispense hebdomadaire totale de 4h30 de cours à des élèves inscrits à l'école de musique et danse des Vals d'Aix et Isable.

L'école de musique et danse intercommunale de la CCVAI s'engage à régler l'intégralité de cette prestation pour un montant prévisionnel de 4368€

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article premier : VALIDE cette proposition

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires à sa réalisation seront inscrits au budget

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 02 mars 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 08/03/23
et de la publication le : 08/03/23*

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 042-244200614-20230302-DE2023_0203_04-DE